

CALANQUE®

L'adjuvant multi-fonctions



Produit utilisable en Agriculture Biologique
conformément aux règlements (UE)
2018/848 et 2021/1165
Contrôle ECOCERT F-32600

TECHNOLOGIE
TERPÈNES DE PIN

PREMIERS SECOURS

CONSEILS GÉNÉRAUX

La victime doit rester allongée en position de repos, la couvrir et la garder au chaud.

En cas d'inhalation : amener la victime à l'air libre. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. **En cas de contact avec la peau** : nettoyer avec une grande quantité d'eau et du savon. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. **En cas de contact avec les yeux** : rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin. **En cas d'ingestion** : ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Rincer la bouche.

CARACTÉRISTIQUES

CALANQUE® est un éco-adjuvant pour bouillies herbicides, fongicides, insecticides et régulateurs de croissance. Utilisable en agriculture biologique et conventionnelle, il est formulé à base de dérivés de pin et est facilement biodégradable (norme OCDE 301).

L'ajout de CALANQUE® dans la bouillie améliore l'efficacité du produit associé, qu'il s'agisse de produits phytosanitaires à action systémique, pénétrante ou de contact.

Par ailleurs, du fait de la présence de composés à fort pouvoir odorisant dans sa composition, CALANQUE® peut masquer les odeurs des produits phytosanitaires avec lesquels il est utilisé en tant qu'adjuvant.

Grâce à sa mention « limitation de la dérive », CALANQUE® est particulièrement adapté aux stratégies bas volumes et des doses raisonnées.

Enfin, son homologation tous usages et toutes fonctions fait tout l'intérêt de cet éco-adjuvant.

- Amélioration de la qualité de la bouillie
- Maintien des propriétés du produit associé
- Amélioration de la qualité de pulvérisation (limite la dérive)
- Amélioration de la rétention
- Amélioration de l'étalement
- Amélioration de la pénétration
- Réduction du lessivage

RECOMMANDATIONS D'EMPLOI

RESERVE A UN USAGE EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNEL

Du fait de la présence de composés à fort pouvoir odorisant dans sa composition, CALANQUE® peut masquer les odeurs des produits phytosanitaires avec lesquels il est utilisé en tant qu'adjuvant.

MÉLANGES EXTEMPORANÉS

CALANQUE® peut être utilisé dans les ménages multiples*, dès lors que la bouillie contient au moins un de ses usages autorisés (*dans le respect de l'arrêté « mélanges »).

Il convient d'effectuer un test de compatibilité préalablement à tout nouveau mélange.

PRÉPARATION DE LA BOUILLIE DE PULVÉRISATION

- Bien agiter la préparation avant utilisation. Remplir la cuve du pulvérisateur aux $\frac{3}{4}$ d'eau.
- Verser en premier la quantité de CALANQUE® sous agitation dans la cuve. Verser ensuite la préparation associée sous agitation.
- Terminer ensuite le remplissage de la cuve avec de l'eau au volume requis tout en maintenant l'agitation.
- Maintenir l'agitation durant toute la durée de l'application et pendant le transport.

MISE EN ŒUVRE RÉGLEMENTAIRE ET BONNES PRATIQUES

STOCKAGE DU PRODUIT

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur, à l'écart des aliments ou boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées. Après un stockage de la préparation adjuvante à basse température, il est recommandé de la ramener à température ambiante.

NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR ET GESTION DES FONDS DE CUVE

A la fin de chaque application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rame, circuit, buses...) doit être rincée à l'eau claire et en utilisant un produit de nettoyage adapté. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

ÉLIMINATION DU PRODUIT ET DE L'EMBALLAGE

Lors de l'utilisation du produit, bien vider et rincer le bidon à l'eau claire (rinçage manuel à 3 reprises en agitant le bidon rempli au $\frac{1}{3}$ ou rinçage mécanique d'une durée minimale d'1 minute) en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Apporter les emballages ouverts, rincés et égouttés à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR.

Pour l'élimination des produits non utilisables, conserver le produit dans son emballage d'origine. Interroger votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des déchets dangereux.

USAGES	ESPECES	DOSE MAX. D'EMPLOI	NB MAX D'APPLI CATIONS PAR USAGE	INTER VALLE (nb jours)	STADES D'APPLICATION	DAR (nb jours)	ZONE NON TRAITEE AQUATIQUE	NB MAX D'APPLICATIONS PAR CULTURE
ADJUVANT BOUILLIE FONGICIDE	Céréales à paille, maïs, riz, crucifères oléagineuses, graines protéagineuses pavot	0,4 l/ha	3 / an	14	BBCH 30-69	14		6
	Vigne	0,4 l/ha	4 / an	10	BBCH 14-65	7		5
	Pommier, agrumes, fruits à noyau, fruits à coque	1,6 l/ha	4 / an	10	BBCH 30-65	7		5
	Carotte, choux feuillus, choux raves, choux pommés, laitue, scarole, endive, chicorées - production de racines, épinard, ail, oignon, échalotes, tomates, poivron, aubergines, concombre, courgettes, brocoli et melon (plein champ et sous abri)	0,4 l/ha	4 / an	14	Tous stades sauf brocoli et melon (jusqu'à BBCH 19)	3		5
	Pomme de terre	0,4 l/ha	5 / an	7	BBCH 33-47	10		5
	Betterave industrielle et fourragère	0,4 l/ha	3 / an	15	Jusqu'à BBCH 19	14		6
	Porte graines : céréales, graines protéagineuses, crucifères oléagineuses	0,4 l/ha	8 / an	7	Tous stades	NR		8
	Porte graines : betterave sucrière et fourragère (plein champ et sous abri)	0,8 l/ha	8 / an	7	Tous stades	NR		8
	Porte graine : maïs	0,4 l/ha	8 / an	7	Tous stades	NR		8
	Porte graine : cultures légumières (plein champ et sous abri)	2 l/ha	8 / an	7	Tous stades	NR		8
	Porte graine : graminées fourragères	0,6 l/ha	8 / an	7	Tous stades	NR		8
	Porte graine : légumineuses fourragères	0,8 l/ha	8 / an	7	Tous stades	NR		8
	Cultures ornementales	0,2 l/ha	10 / an		Tous stades	NR		
	Betteraves potagères	0,6 l/ha	4 / an		BBCH 10-49	30		
Mûres	0,4 l/ha	18 / an		BBCH 01-87	7	5 m		
Cressons de terre	2 l/ha	8 / an		Tous stades	3			

ADAPTER LES STADES D'APPLICATION/DELAJ AVANT RECOLTE/ZONES NON TRAITEES SUIVANT LES RESTRICTIONS DES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES ASSOCIES

TABLEAU DES USAGES (2/3)

USAGES	ESPECES	DOSE MAX. D'EMPLOI	NB MAX D'APPLI CATIONS PAR USAGE	INTER VALLE (nb jours)	STADES D'APPLICATION	DAR (nb jours)	ZONE NON TRAITEE AQUATIQUE	NB MAX D'APPLI CATIONS PAR CULTURE
ADJUVANT BOUILLIE HERBICIDE	Céréales à paille, maïs, riz, crucifères oléagineuses, graines protéagineuses pavot	1 l/ha	2 / an	14	BBCH 10-32	30		6
	Vigne	1 l/ha	2 / an	14	Jusqu'à BBCH 65	F		5
	Pommier, agrumes, fruits à noyau, fruits à coque	1,5 l/ha	2 / an	14	Jusqu'à BBCH 73	F		5
	Carotte, choux feuillus, choux raves, choux pommés, laitue, scarole, endive, chicorées - production de racines, épinard, ail, oignon, échalotes, tomates, poivron, aubergines, concombre, courgettes, brocoli et melon (plein champ et sous abri)	1 l/ha	2 / an	14	Tous stades sauf brocoli et melon (jusqu'à BBCH 19)	30		5
	Interculture, jachère	1 l/ha	1 / an					5
	Betterave industrielle et fourragère	1 l/ha	2 / an	14	BBCH 10-19	30		6
	Porte graines : céréales, graines protéagineuses, crucifères oléagineuses	1 l/ha	8 / an	7	BBCH 10-79	NR		8
	Porte graines : betterave sucrière et fourragère (plein champ et sous abri)	2 l/ha	8 / an	7	Tous stades	NR		8
	Porte graine : maïs	1 l/ha	8 / an	7	Tous stades	NR		8
	Porte graine : cultures légumières (plein champ et sous abri)	2 l/ha	8 / an	7	Tous stades	NR		8
	Porte graine : graminées fourragères	1,5 l/ha	8 / an	7	Tous stades	NR		8
	Porte graine : légumineuses fourragères	2 l/ha	8 / an	7	Tous stades	NR		8
	Gombos	4 l/ha	3 / an		Jusqu'à BBCH 73	30	5 m	
	Cultures ornementales	1,5 l/ha	3 / an		Tous stades	NR	5 m	
	Cressons de terre	1,5 l/ha	3 / an		Tous stades	30	5 m	
	Betteraves potagères	1,5 l/ha	5 / an		BBCH 10-39	10		
Mûres	1,5 l/ha		14	Jusqu'à BBCH 73		5 m		

ADAPTER LES STADES D'APPLICATION/DELAJ AVANT RECOLTE/ZONES NON TRAITEES SUIVANT LES RESTRICTIONS DES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES ASSOCIES

USAGES	ESPECES	DOSE MAX. D'EMPLOI	NB MAX D'APPLI CATIONS PAR USAGE	INTER VALLE (nb jours)	STADES D'APPLI CATION	DAR (nb jours)	ZONE NON TRAITEE AQUATIQUE	NB MAX D'APPLI CATIONS PAR CULTURE
ADJUVANT BOUILLIE INSECTICIDE	Céréales à paille, maïs, riz, crucifères oléagineuses, graines protéagineuses pavot	0,4 l/ha	3 / an	14	BBCH 10-79	14		6
	Vigne	0,4 l/ha	1 / an		BBCH 01-65	7		5
	Pommier, agrumes, fruits à noyau, fruits à coque	1,6 l/ha	3 / an	14	BBCH 30-65	7		5
	Carotte, choux feuillus, choux raves, choux pommés, laitue, scarole, endive, chicorées - production de racines, épinard, ail, oignon, échalotes, tomates, poivron, aubergines, concombre, courgettes, brocoli et melon (plein champ et sous abri)	0,4 l/ha	2 / an	14	Tous stades sauf brocoli et melon (jusqu'à BBCH 19)	3		5
	Pomme de terre	0,4 l/ha	1 / an		BBCH 10-90	14		5
	Betterave industrielle et fourragère	0,4 l/ha	3 / an	15	Jusqu'à BBCH 19	14		6
	Porte graines : céréales, graines protéagineuses, crucifères oléagineuses	0,4 l/ha	8 / an	7	Tous stades	NR		8
	Porte graines : betterave sucrière et fourragère (plein champ et sous abri)	0,8 l/ha	8 / an	7	Tous stades	NR		8
	Porte graine : maïs	0,4 l/ha	8 / an	7	Tous stades	NR		8
	Porte graine : cultures légumières (plein champ et sous abri)	2 l/ha	8 / an	7	Tous stades	NR		8
	Porte graine : graminées fourragères	0,6 l/ha	8 / an	7	Tous stades	NR		8
	Porte graine : légumineuses fourragères	0,8 l/ha	8 / an	7	Tous stades	NR		8
	Gombos	1,2 l/ha	4 / an		Tous stades	14		
	Cultures ornementales	0,16 l/ha	10 / an		Tous stades	NR	5 m	
	Betteraves potagères	0,6 l/ha	4 / an		BBCH 10-49	30		
Mûres	0,4 l/ha	10 / an		BBCH 09-79	14	5 m		
Cressons de terre	2 l/ha	5 / an		Tous stades	1			
ADJUVANT BOUILLIE REGULATEUR DE CROISSANCE	Céréales à paille, maïs, riz, crucifères oléagineuses, graines protéagineuses pavot	1 l/ha	1 / an		BBCH 10-39	30	5 m	6
	Porte graines : céréales, graines protéagineuses, crucifères oléagineuses	1,5 l/ha	8 / an	7	BBCH 10-79	NR	5 m	8

Culture attractive en floraison (arrêté du 20/11/2021) : Emploi possible et selon les produits phytopharmaceutiques associés

ADAPTER LES STADES D'APPLICATION/DELAJ AVANT RECOLTE/ZONES NON TRAITEES SUIVANT LES RESTRICTIONS DES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES ASSOCIES

CARACTÉRISTIQUES DES EPI	PROTECTION DE L'UTILISATEUR					
	MÉLANGE / CHARGEMENT	APPLICATION AVEC LANCE (SOUS SERRE OU PLEIN CHAMP) APPLICATION À DOS (PLEIN CHAMP)*			NETTOYAGE	PROTECTION DU TRAVAILLEUR
		SANS CONTACT INTENSE AVEC LA VÉGÉTATION		CONTACT INTENSE AVEC LA VÉGÉTATION		
	CULTURES BASSES < 50 cm	CULTURES HAUTES > 50 cm	CULTURES HAUTES ET BASSES			
GANTS EN NITRILE CERTIFIÉS NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables (EN 16523-1+A1 (type A)) usage unique (EN ISO 374-2 (types A, B ou C))	Réutilisables	Réutilisables	Réutilisables	Réutilisables	Réutilisables ③	
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme ISO EN 27065/A1	✓			EPI vestimentaire ET EPI partiel	✓	
EPI PARTIEL tablier ou blouse à manches longues catégorie III type PB3 certifiés EN 14605+A1	OU			OU		
COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE catégorie III type 3 ou 4 certifiée EN 14605+A1:2009	Type 3 ① Type 4 ① ②	Type 4 avec capuche ②	Type 4 avec capuche Tout type d'application	Type 3 avec capuche Type 4 avec capuche ②	Type 3 ① Type 4 ① ②	
LUNETTES ou ÉCRAN FACIAL certifiés EN 166:2002 (CE, sigle 3)						
PROTECTION RESPIRATOIRE Demi-masque (EN 140:1998) équipé d'un filtre P3 (EN 143:2006) ou A2P3 (EN 14387:2008)	✓					
BOTTES certifiées EN 13832-3:2006		✓	✓	✓		

① Selon le niveau de protection recommandé dans la phase d'application / ② Gants en nitrile certifiés EN 373-3 en cas de contact avec la culture traitée
③ * Tableau applicable avec EPI supplémentaire pour l'application à dos

CARACTÉRISTIQUES DES EPI	PROTECTION DE L'UTILISATEUR						
	MÉLANGE / CHARGEMENT	APPLICATION AVEC PULVÉRISATEUR À RAMPE OU PNEUMATIQUE				NETTOYAGE	PROTECTION DU TRAVAILLEUR
		PULVÉRISATION VERS LE HAUT		PULVÉRISATION VERS LE BAS			
		TRACTEUR AVEC CABINE	TRACTEUR SANS CABINE	TRACTEUR AVEC CABINE	TRACTEUR SANS CABINE		
GANTS EN NITRILE CERTIFIÉS NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables (EN 16523-1+A1 (type A)) usage unique (EN ISO 374-2 (types A, B ou C))	Réutilisables	À usage unique (portés et stockés à l'extérieur de la cabine)	À usage unique ①	À usage unique (portés et stockés à l'extérieur de la cabine)	À usage unique ①	Réutilisables ③	
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme ISO EN 27065/A1	✓	✓	✓	✓	EPI vestimentaire ET EPI partiel	✓	
EPI PARTIEL tablier ou blouse à manches longues catégorie III type PB3 certifiés EN 14605+A1							
COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE catégorie III type 3 ou 4 certifiée EN 14605+A1:2009		Type 4 avec capuche ②		Type 4 avec capuche ②			
LUNETTES ou ÉCRAN FACIAL certifiés EN 166:2002 (CE, sigle 3)							
PROTECTION RESPIRATOIRE Demi-masque (EN 140:1998) équipé d'un filtre P3 (EN 143:2006) ou A2P3 (EN 14387:2008)	✓						
BOTTES certifiées EN 13832-3:2006							

① Dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase d'application / ② Uniquement pour pulvérisation pneumatique
③ Gants en nitrile certifiés EN 373-3 en cas de contact avec la culture traitée

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

COMPOSITION

Solution adjuvante : 665 g/l Terpinéol (CAS n°8000-41-7). Concentré émulsionnable (CE)

PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : Liquide limpide jaune clair

Odeur : Pin

pH à 20°C : 5,5 à 7,5

Solubilité dans l'eau : Dispersable facilement.

Stabilité : Stable jusqu'à -10°C

Biodégradabilité : Facilement biodégradable selon la méthode OCDE 301F

HOMOLOGATION

AMM France : n°7200313

Usages : Adjuvant pour bouillies herbicides, fongicides, insecticides et régulateurs de croissance

Doses homologuées :

- Voir tableau des usages

Fonctions adjuvantes homologuées :

- Amélioration de la qualité de pulvérisation (limite la dérive).
- Maintien des propriétés du produit associé.
- Amélioration de la qualité de la bouillie (effet anti-moussant).
- Amélioration de la rétention de l'étalement et de la pénétration.
- Réduction du lessivage.

Ecotoxicité : Non classé

Redevance sur pollutions diffuses : 0€/L

Distance de sécurité riverains (DSR) :

Protection des personnes présentes et des résidents (au sens du règlement (UE) N° 284/2013) :

- Pour les usages en tant qu'adjuvant pour bouillie herbicide (toutes cultures), régulateur de croissance (toutes cultures), ainsi que pour bouillie insecticide et fongicide sur carotte, choux, laitue, scarole, endive, chicorées, épinard, ail, oignon, échalotes, tomates, poivron, aubergines, concombre, courgettes, blé, orge, maïs, maïs doux, millet, riz, pois protéagineux, pois fourrager, féveroles, pomme de terre, persil, radis, melon, navets, haricots, pois, courge, fraise, poireaux, céleri, salsifis, artichauts, légumineuses fourragères, graminées fourragères, betterave, lupin, lin, pavot, sésame, colza, moutarde, bourrache, cameline, navette, chanvre, ricin, avoine et sorgho, respecter une distance d'au moins **3 mètres** entre la rampe de pulvérisation:

- l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement ;
- l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents.

sauf si le produit phytopharmaceutique associé requiert des conditions d'application plus restrictives ou une zone non traitée plus large.

- Pour les usages en tant qu'adjuvant pour bouillie insecticide sur vigne et arboriculture fruitière et pour bouillie fongicide sur vigne et arboriculture fruitière, respecter une distance d'au moins **10 mètres** entre le dernier rang traité et :

- l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement ;
- l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents,

sauf si le produit phytopharmaceutique associé requiert des conditions d'application plus restrictives ou une zone non traitée plus large.

- Pour les usages en tant qu'adjuvant pour bouillie insecticide et fongicide sur persil tubéreux, cresson et autres pousses, respecter une distance d'au moins **10 mètres** entre la rampe de pulvérisation et :

- l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement ;
- l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents,

sauf si le produit phytopharmaceutique associé requiert des conditions d'application plus restrictives ou une zone non traitée plus large.

Protection de l'environnement (milieux, faune et flore)

Protection de la faune

- SPe 3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau, sauf si le produit phytopharmaceutique associée requiert une zone non traitée plus large.

CONDITIONNEMENT ET DONNÉES LOGISTIQUES



Ce pictogramme indique que l'emballage de ce produit peut être collecté par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR

Code Article : 3150
Recyclage : ADIVALOR
Nb UC par carton : 4
Nb UC par palette : 128

Code Article : 3151
Recyclage : ADIVALOR
Nb UC par palette : 36

MENTIONS LÉGALES

ACTION PIN – ZI de Cazalieu – CS 60030 - 40260 CASTETS – Tél : 05 58 55 07 00 – www.action-pin.fr.

CALANQUE®, AMM n° 7200313.

Composition : 665 g/l Terpinéol (CAS n°8000-41-7). Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit ou consulter la fiche produit sur www.helioterpen.fr. Dangereux, respecter les précautions d'emploi. Détenteur d'homologation : ACTION PIN. CALANQUE® est une marque déposée d'ACTION PIN.



ATTENTION. EUH208 Contient du dipentène. Peut produire une réaction allergique. EUH401 Respecter les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour l'homme et l'environnement. H319 Provoque une irritation sévère des yeux.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez : <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>

**PRODUIT POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRECAUTION.
AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ETIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**